



École nationale  
de musique, danse  
et art dramatique  
Villeurbanne

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 10 DEC. 2025

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE  
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE**

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

**Comité syndical**

**Délibération de la séance du vendredi 8 décembre 2025  
Salle Messian - ENM de Villeurbanne**

Membres du comité syndical				Délibération n° 2541
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Autorisation de demande de subvention de fonctionnement auprès de la DRAC pour l'exercice 2025
9	4	4	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s: Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon  
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux  
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon, à Mme Lagarde  
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Loire  
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne, à Mme Reveyrand

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne  
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon  
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne  
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne  
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

**Délibération n°2541 - Autorisation de demande de subvention de fonctionnement  
auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes,  
au titre du soutien aux conservatoires pour l'exercice 2026**

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne est éligible à l'octroi d'une subvention de fonctionnement de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Région Rhône-Alpes, dans le cadre de son soutien aux conservatoires, sur l'exercice budgétaire 2026.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion d'approuver ladite demande de subvention faite à hauteur de 74 000€ (soixante-quatorze mille).

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent l'autorisation de demande de subvention de fonctionnement auprès de la DRAC au titre de soutien aux conservatoires pour l'exercice 2026, et autorisent le Président à la signer.

Stéphane FRIOUX  
Président du Syndicat Mixte de Gestion  
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique  
Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion  
de l'Ecole Nationale de Musique  
de Villeurbanne  
46, cours de la République  
69100 Villeurbanne  
Tél. 04 78 68 98 27